



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 18 heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Doms, sous la Présidence de Monsieur Vincent ECHASSERIEAU, Président.

Date de convocation du bureau communautaire : 09 juillet 2026

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Votants | Exprimés | Poste vacant |
|---------------------|----------|----------|---------|----------|--------------|
| 16                  | 14       | 1        | 15      | 15       | 0            |

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 15   | 0      | 0          |

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BOUTY Serge, DUBOIS Barbara, DUMONT ST PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GORGE Christine, LEONET Antoine, Marie-France MAZAUD-WITTMANN, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, PETINIOT Maryline, ROUGIER Serge, ROUSSEAU Sylvie, SALAGNAT Michèle

Membre excusés ayant donné procuration : DENIZOU Jean-Pierre à ROUGIER Serge à Hubert DUMONT-ST-PRIEST

Membres absents : PLAZANET Mélanie

Secrétaire de séance : DUBOIS Barbara

#### B013-2026 : Convention avec la Communauté de communes Briançonnais-Combrade pour la mise à disposition de personnel

La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, financières et organisationnelles de la mise à disposition, par la CCBC au profit de la CCPV, d'un agent technique du SPANC pour la réalisation de visites de contrôle des installations d'assainissement non collectif dans le cadre des contrôles obligatoires préalables à la vente de maisons.

Cette mise à disposition est ponctuelle et limitée à une intervention de l'agent à raison d'une demi-journée par semaine sur le territoire de la CCPV pour les mois d'août et septembre 2026 à raison d'une demi-journée par semaine.

L'agent demeure placé sous l'autorité administrative de la CCBC, qui conserve la qualité d'employeur. Dans le cadre de ses interventions sur le territoire de la CCPV, il agit selon les consignes opérationnelles définies conjointement par les Directeurs généraux des services (DGS) des deux communautés de communes, et dans le respect de la réglementation applicable au SPANC. La responsabilité statutaire et disciplinaire de l'agent demeure du ressort de la CCBC, sans préjudice de la responsabilité propre de la CCPV pour les décisions relevant de ses compétences.

Le coût journalier de référence de l'agent est de 155.46 €. La Communauté de communes des Portes de Vassivière prendra également en charge les frais de déplacement de l'agent.

Il s'agit d'autoriser M. Le Président à signer la convention.

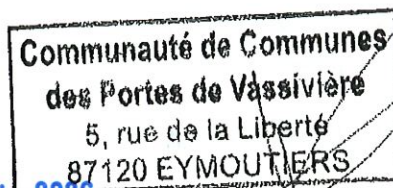
Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, soit 15 voix Pour, décide :

- d'autoriser M. Le Président à signer la convention avec la Communauté de communes Briance-Combade.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.  
A Eymoutiers, le 20 juillet 2026

Le Président  
Vincent ECHASSERIEAU



Acte rendu exécutoire le : 21 JUL. 2026

Publié le : 21 JUL. 2026